

Zeitschrift: Domaine public
Band: - (2012)
Heft: 1952

Artikel: La longue histoire des mineurs délinquants
Autor: Gavillet, Françoise
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1024601>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 23.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

condition». Enfin, plus récemment en 2004, Bridget Dommen, membre de l'association BIEN (Basic Income Earth Network)²⁴ à l'origine de l'initiative livre un plaidoyer²⁵ en faveur du revenu de base

inconditionnel qu'elle concluait par l'interrogation suivante: «pour assurer la sécurité du revenu de la population suisse, le rôle de l'État est-il de promouvoir la croissance dans l'espoir de maintenir par ricochet

éventuel l'emploi et les charges sociales? Ou d'aller droit au but en garantissant un montant minimum pour tous?». La question va sans doute être posée aux citoyens.

La longue histoire des mineurs délinquants

Françoise Gavillet • 19 avril 2012 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/20386>

Recension de l'ouvrage de Geneviève Heller sur les deux siècles d'histoire de la Maison d'éducation de Vennes

En couverture du livre, la photo d'un intérieur carcéral (couloirs courant le long de murs percés de portes toutes semblables, et, entouré de barrières, un vide central donnant sur l'étage inférieur). Au-dessus, le titre : *Ceci n'est pas une prison*. La référence à Magritte, plus qu'un clin d'œil, fait référence à l'ambivalence fondamentale de l'institution, à son cheminement lent et jamais abouti de la répression à la réintégration.

L'ouvrage de Geneviève Heller¹², que viennent de publier les Editions Antipodes¹³, est consacré à l'institution vaudoise de détention des mineurs délinquants, plus connue sous le nom de Maison d'éducation de Vennes.

La première partie est

historique, l'auteure étudie différents avatars et tribulations de cet établissement de placement forcé, pendant les deux siècles de son existence. La seconde partie, thématique, s'attache prioritairement à certains aspects de la vie dans l'institution, à partir des années 1930 jusqu'à sa fermeture en 1987: architecture, personnel éducatif, punitions, formation professionnelle, loisirs. Les derniers chapitres, impressionnants, nous donnent des aperçus de quelques trajectoires individuelles de garçons internés. Dans l'ensemble de l'ouvrage, les citations sont nombreuses, éclairantes.

L'intérêt du travail de Geneviève Heller est double. Il s'agit tout d'abord de la première monographie consacrée à la Maison d'éducation de Vennes, cible de nombreuses polémiques au cours de son histoire, mais qui n'avait jusqu'à aujourd'hui pas fait l'objet d'une étude scientifique

approfondie. Par ailleurs, l'auteure a pu nourrir sa recherche de la consultation des archives de l'institution, devenues récemment disponibles. Ces données, quoique lacunaires, irriguent les chapitres thématiques et donnent au texte sa profondeur humaine.

Historique

Au départ, la *Discipline des filles et des garçons*, créée en 1803, vise à offrir une réponse à des demandes de placement d'enfants venant de parents ou d'un tuteur (détention civile). Elle est installée dans les locaux de l'Hôpital de Lausanne (bâtiment de la Mercerie) où garçons et filles cohabitent avec des adultes malades, prisonniers, aliénés. Il faut attendre 1846 pour que la promiscuité des enfants et des adultes soit jugée inacceptable et que soit créée la *Discipline des Croisettes*, colonie agricole réservée aux garçons, et qui va dès lors accueillir en majorité des délinquants pénaux mineurs.

Les filles devront encore attendre 25 ans avant d'être transférées à Moudon.

Au tournant du siècle, l'institution quitte les bâtiments fermiers des Croisettes, vétustes, et devenus trop exigus. Un nouveau bâtiment est construit, qui va abriter l'*Ecole de Réforme* pendant une quarantaine d'années.

Le début des années 1940 est marqué par des nouveautés importantes en matière juridique: le Code pénal suisse entre en vigueur en 1942. Dans la foulée, le canton de Vaud se dote d'instruments juridiques spécifiques aux mineurs (Chambre pénale des mineurs, Office cantonal des mineurs, Office médico-pédagogique). Parallèlement, l'*Ecole de Réforme* cède la place à la *Maison d'éducation de Vennes* (MEV). Cette période, 1941 – 1980, est celle où l'institution vivra les plus grandes mues et traversera des crises importantes. Rien d'étonnant à cela puisque c'est le temps des grands débats idéologiques sur l'enfermement (voir les travaux de Goffman et de Foucault), sur la liberté de l'individu, dans le sillage des profondes mutations sociales et des mœurs de ces années-là. La MEV ne survivra pas à la longue crise des années 70, elle sera brièvement remplacée par le *Centre cantonal de Vennes*, dont l'internat sera fermé en

1983, faute de pensionnaires.

Contestations

Il est intéressant de constater que cette institution de détention pour mineurs, qui tout au long de son histoire accueille entre 20 et 60 garçons au maximum, a occupé une place importante dans la cité, qu'il s'agisse des travaux du Grand Conseil, des interventions des autorités judiciaires, médicales ou pédagogiques, ou encore des débats publics.

La valse des dénominations est à elle seule révélatrice des tensions successives et de la lente évolution de l'institution. On passe de la *Discipline* (ou *Ferme disciplinaire*) à la *Réforme* puis à l'*Education* avant de se retrancher derrière la formulation neutre de *Centre*. On pourrait faire des constats analogues s'agissant des termes qui désignent les garçons internés ou le personnel qui les prend en charge.

On est frappé, en parcourant ces deux siècles d'histoire de la détention des mineurs dans le canton de Vaud, du caractère à la fois lent, parfois même régressif, mais pourtant inéluctable des mutations dans la prise en charge de ces jeunes internés. On va passer lentement, avec à-coups, d'une prise en charge essentiellement répressive et carcérale à une volonté de promouvoir la formation professionnelle des jeunes et leur réinsertion.

Ces changements sont évidemment inscrits dans l'évolution globale des mentalités, au 20^e siècle en particulier, mais ils sont aussi très directement marqués par la personnalité des acteurs successifs de l'institution, directeurs, éducateurs, maîtres de métier. Plusieurs chapitres de l'ouvrage mettent en évidence leur influence, positive ou négative.

Les débats sur la pertinence des loisirs est à lui seul emblématique: jugés valorisants et formateurs par les uns, ils seront dénoncés comme outil camouflé de répression par les autres; voir la polémique de la fin des années 70, où le Groupe Information Vennes relaie des témoignages d'anciens jeunes internés, auxquels répondent les autorités, directeur ou responsable administratif. Là aussi, le débat local rejoint des mouvements plus amples, dont celui de l'antipsychiatrie (Cooper et Laing, Bonnafé).

L'ouvrage se clôt sur une présentation des dossiers d'élèves aux différentes époques de l'institution, et sur des extraits de quelques-uns de ces dossiers. Une manière pour Geneviève Heller de conclure sur l'essentiel. Ces extraits sont poignants – drôles, désolants, parfois encourageants. Au-delà de toutes les analyses historiques ou sociologiques, le poids des existences individuelles.